

*DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE*

**DIPLÔME D'ETUDES**  
SPECIALISEES  
de  
MEDECINE GENERALE

**TROISIEME CYCLE**  
**DES ETUDES MEDICALES**

**ADDENDUM 2018-2019**

Promotion 2017 - 2018

# *Editorial*

Vous avez été destinataire du fascicule concernant vos 3 années d'étude de troisième cycle de Médecine Générale lors du séminaire d'accueil de votre promotion en novembre 2017.

Vous inaugurez les modalités du nouveau DES de toutes les spécialités avec validation de la phase socle en fin de première année.

Vous allez donc pour la plupart d'entre vous entrer en phase d'approfondissement.

A cette occasion, le programme général du DES a été modifié.

En ce qui concerne les stages pratiques, il n'y a pas de modification.

En ce qui concerne les enseignements facultaires, vous trouverez ci-dessous leur nouveau programme ainsi que les modifications spécifiques induites pour votre promotion.

Cet addendum à votre fascicule de rentrée est également disponible sur le site internet de l'université de Bourgogne à la rubrique « Faculté de médecine/Département de Médecine Générale »(<http://sante.u-bourgogne.fr>).

Pr J-N. BEIS, Pr G. MOREL, Pr F. MORLON, Pr D. CANNET, Dr A. GOUGET,  
Dr C. CHARRA, Dr A. WALDNER, Dr R. DURAND, Dr B. DAUTRICHE, Dr K. MAZALOVIC,  
Dr C. ZABAWA, DR P-H. ROUX-LEVY, Dr L. ROSSIN, Dr A. LECUELLE.

# SOMMAIRE

**I – CONSTITUTION DU DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE Page 4**

**II - FORMATION FACULTAIRE MODIFIEE 2018 – 2019 Page 5**

- ORGANISATION ET CONTENU DES ENSEIGNEMENTS FACULTAIRES page 6
- PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS FACULTAIRES page 6
- MODALITES DE VALIDATION page

**II – MODIFICATIONS INDUITES POUR LA PROMOTION 2017-2018 Page 11**

- Les ateliers page 12
- Les séminaires page 12
- La validation page 12

**ANNEXE : Récapitulatif des formations à valider Page 13**

# DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE

## STATUTS DU DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE DE LA FACULTE DE MEDECINE DE DIJON

- Adoptés par le Conseil d'UFR du 17 juin 1997
- Approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université du 3 novembre 1997

### COMPOSITION DU CONSEIL DE DEPARTEMENT

Professeur MAYNADIE Marc	Doyen (invité permanent)
Professeur BEIS Jean-Noël	Professeur des Universités de Médecine Générale Directeur du Département de Médecine Générale Coordonnateur régional du DES de Médecine Générale
Professeur CANNET Didier Professeur MOREL Gilles Professeur MORLON François	Professeur Associé de Médecine Générale Professeur Associé de Médecine Générale Professeur Associé de Médecine Générale
Docteur CHARRA Clément Docteur DURAND Rémy Docteur GOUGET Arnaud Docteur WALDNER Anne Docteur DAUTRICHE Benoît	Maître de Conférences Associé Maître de Conférences Associé Maître de Conférences Associé Maître de Conférences Associé Maître de Conférences Associé
Docteur MAZALOVIC Katia Docteur ZABAWA Claire	Chef de Clinique Associé Chef de Clinique Associé
Docteur ROUX-LEVY Pierre-Henri Docteur ROSSIN Ludivine Docteur LECUELLE Aurore	Chef de clinique Universitaire Chef de clinique Universitaire Chef de clinique Universitaire
Hospitalo-Universitaires	Professeur Professeur Professeur SAGOT Paul
Médecins non-Universitaires	Docteur MAUFOY François Docteur JARNY Christophe Docteur DELESVAUX Alexandre Docteur FAURE Renaud
Représentants Etudiants	M. PETIT Benjamin M. PERRIN Dimitri Mlle FROIDUROT-PERRIN Maelle

**- I -**

**FORMATION FACULTAIRE**

**2018 – 2019**

# ***ORGANISATION ET CONTENU DES ENSEIGNEMENTS FACULTAIRES***

## ***FORMATION FACULTAIRE***

### **ORGANISATION**

Le Conseil d'UFR, sur proposition du Département de médecine générale et après avis de l'enseignant Coordonnateur fixe les modalités d'organisation des enseignements et les règles de leur validation.

Cet Enseignement facultaire comporte :

- des séminaires au rythme de deux obligatoires par an
- des ateliers pratiques au rythme de quatre obligatoires par semestre.
- un enseignement par tutorat dit tutorat « pédagogique »

Les étudiants doivent **obligatoirement** suivre tous les enseignements facultaires.

## ***PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS FACULTAIRES***

### **Le Séminaire d'Accueil**

Il est organisé annuellement pour tous les internes entrant dans le 3<sup>ème</sup> Cycle de Médecine Générale. Obligatoire, il est consacré à la présentation de l'ensemble du DES : (Prise de contact - présentation du 3<sup>ème</sup> cycle et des enseignants- conseils divers – présentation du tutorat – travail personnel attendu - projet de carrière- Recherche - Choix des stages –modalités de validation- formations complémentaires - thèse en MG...).

## **LES ENSEIGNEMENTS FACULTAIRES**

### **Les Séminaires**

Ils se déroulent à DIJON au rythme de 2 séminaires par an et font une large place à des méthodes interactives.

Six séminaires sont obligatoires sur les trois années:

**-En 1<sup>ère</sup> année de 3<sup>ème</sup> cycle (T1) : le séminaire de rentrée et le séminaire Récit de Situation Complexe Authentique et traces d'apprentissage.**

**-En 2<sup>ème</sup> année de 3<sup>ème</sup> cycle (T2) : les séminaires « Gestion des pathologies chroniques et poly pathologies et/ou complexes » et « Préparation à la thèse ».**

**-En 3<sup>ème</sup> année de 3<sup>ème</sup> cycle (T3) : « Organisation des soins » et « Installation, remplacement, environnement professionnel »**

## **Les Enseignements par tutorat**

Ils sont de deux types :

**- des enseignements sous forme de « Groupe d'échange et d'analyse de pratiques (GEAP) » (3 séances par semestre)**

Ces Enseignements dirigés sont organisés par les tuteurs sur le site de la faculté de médecine de Dijon.

Les **séances** durent 3 heures environ.

**Elles sont supervisées par les tuteurs.**

Chaque interne doit avoir effectué un travail préparatoire au groupe d'échange de pratiques en colligeant une situation clinique et devra faire un travail ultérieur à présenter au groupe d'échange suivant.

Deux séances sont consacrées à une situation vécue par l'interne.

Une 3<sup>ème</sup> séance par semestre (dite GEAP RSCA) est consacrée au travail sur des récits de situation clinique complexe en situation authentique (RSCA) ; chaque interne doit s'y présenter avec un RSCA visé par son tuteur auquel il aura été présenté un mois au moins avant la date de cette séance. La venue à cette séance sans RSCA préalablement validé par le tuteur entraînera l'invalidation d'office de la séance.

**ATTENTION** : Aucun changement de GEAP ne pourra être pris en compte.

**- des réunions individuelles ou en petits groupes**

Ces enseignements sont organisés par les tuteurs, en un lieu fixé conjointement par le tuteur et le ou les internes, au rythme d'au moins deux par an ; une ou plusieurs séances supplémentaires peuvent être organisées à la demande du tuteur ou de l'interne.

## **Les Ateliers**

Ils sont tous réalisés à Dijon plusieurs fois par an. L'inscription préalable à chaque atelier auprès du secrétariat du Département de Médecine Générale est obligatoire ; en l'absence d'inscription, la participation à l'atelier ne pourra pas être acceptée.

Le nombre de places à chaque atelier étant limité, il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible pour ne pas se retrouver sans place lors de la dernière réalisation annuelle de l'atelier.

Tout atelier non réalisé dans l'année pourra entraîner une prolongation du DES (voir plus loin le chapitre « Modalités de validation »)

Ces ateliers sont :

**-En T1 les ateliers : Recherche bibliographique, Nomenclature, Etude de formulaires, Communication niveau 1**

**-En T2 les ateliers : Gestion des urgences et demandes de soins non programmés en pratique de médecine générale, Infiltrations, Suivi de la femme (Gestes courants en gynécologie), Gestes courants en ophtalmologie et ORL au cabinet du médecin généraliste**

**-En T3 les ateliers : Santé du couple (Sexologie), Prévention, Maintien au domicile et soins de support, Communication niveau 2**

## **Formations complémentaires**

Les internes devront obligatoirement durant leur 3<sup>ème</sup> cycle, avoir satisfait aux deux exigences suivantes dans le cadre de la participation et initiation à la F.M.C.:

-l'interne doit participer activement à plusieurs séances de **F.M.C** (3 séances minimum - Séances de FMC des associations, congrès...); attestations de présence et traces d'apprentissage attesteront de leur réalisation

-et à un **test de lecture** d'une revue de médecine générale (Exercer ou Prescrire ou Médecine) au moins une année sur les 3 de l'internat de médecine générale. Il est recommandé de le faire la 1<sup>ère</sup> ou la 2<sup>ème</sup> année pour avoir sa validation à la fin de votre cursus.

## **MODALITES de VALIDATION du D.E.S. de MEDECINE GENERALE**

**L'évaluation s'appuie sur le port folio ; le tuteur est l'enseignant qui supervise la tenue du port folio.**

### **Phase socle**

Pour valider la phase socle de leur DES de Médecine Générale, les étudiants inscrits à l'UFR des sciences de santé de Bourgogne doivent valider :

◆ **2 stages :**

« Urgences » et « niveau 1 chez le praticien de médecine générale » (ou « médecine polyvalente » uniquement si un stage chez le praticien n'a pu être proposé).

La phase socle ne sera validée qu'à l'issue de la réalisation et de la validation de de ces 2 stages.

**Le Directeur d'UFR se prononce semestriellement sur la validation des stages, au vu des appréciations critériées, formulées par les responsables de stage.**

◆ **Les enseignements facultaires :**

- Le séminaire de rentrée
- Le séminaire RSCA/traces d'apprentissage
  
- Les 4 ateliers de la première année
- Les 6 GEAP de l'année

La validation des enseignements facultaires repose sur la présence aux enseignements, la participation aux exercices proposés et la présence de traces d'apprentissage dans le port folio ; pour les GEAP, la validation nécessite également l'utilisation de la grille de recueil de cas clinique.

Le jury qui recevra l'étudiant pour valider la phase socle se réunira annuellement les 15 premiers jours de septembre et six mois plus tard (15 premiers jours de Mars) pour la session de rattrapage

## **Phase d'approfondissement**

Pour valider la phase d'approfondissement de leur DES de Médecine Générale, les étudiants inscrits à l'UFR des sciences de santé de Bourgogne doivent valider :

- ◆ **Les 4 stages :** « Médecine adulte polyvalente » (ou « niveau 1 chez le praticien si ce stage n'a pu être réalisé lors de la phase socle), « Santé mère et enfant », « SASPAS » et « Stage libre ».

**Le Directeur d'UFR se prononce semestriellement sur la validation des stages, au vu des appréciations critériées, formulées par les responsables de stage.**

◆ **Les enseignements facultaires :**

- les 4 séminaires restants
- les huit ateliers des 2 et 3<sup>ème</sup> années
- les 12 GEAP

La validation des enseignements facultaires repose sur la présence aux enseignements, la participation aux exercices proposés et la présence de traces d'apprentissage dans le port folio ; pour les GEAP, la validation nécessite également l'utilisation de la grille de recueil de cas clinique.

## **Absence aux enseignements facultaires obligatoires**

- ◆ Toute absence à un enseignement devra faire l'objet d'un justificatif ; elle pourra entraîner une prolongation du DES sur avis de la commission d'évaluation.
- ◆ Une seule absence avec justificatif au cours des 3 années pourra faire l'objet d'un rattrapage dont la nature sera décidée par la Commission d'Evaluation ; au-delà toute absence supplémentaire entrainera une prolongation du DES.

## **Validation du DES**

Outre la validation des 6 stages, et des enseignements facultaires des phases socle et d'approfondissement, l'étudiant devra justifier :

- ◆ **De la réalisation d'un Test de Lecture validé dans la revue choisie**
- ◆ **De la participation à des séances de formation continue**
- ◆ **De la présentation d'un port folio visé par le tuteur dont la validation sera soumise à un jury lors d'une soutenance; ce port folio comprend :**
  - Un document de synthèse où figure le cursus
  - Un sommaire des différents documents contenus dans le port folio
  - Le Journal de Bord
  - Les traces d'apprentissage recueillies au cours des 3 années de DES comportant :
    - Obligatoirement un RSCA semestriel, soit 6 RSCA pour les 3 années.
    - Les autres traces d'apprentissage recueillies au cours des stages, séminaires, ateliers, et toutes formations auxquelles l'interne aura assisté.
    - Les traces de participation à la formation médicale continue (test de lecture d'une revue de médecine générale, compte rendu des séances de FMC ou de congrès)
  - Un résumé des compétences acquises pendant les trois années de formation au cours de ces apprentissages.

**Le jury devant valider le portfolio est désigné par le département de médecine générale. Il comprend le directeur du DMG et des enseignants agréés.**

**La soutenance du port folio devant ce jury se tiendra annuellement fin septembre-début octobre et 6 mois plus tard pour la session de rattrapage (fin mars-début avril)**

## **DELAI**

Le DES de médecine générale devra avoir été validé au plus tard 6 ans après l'entrée en DES

**- III – MODIFICATIONS  
INDUITES POUR LA  
PROMOTION 2017- 2018**

## ***Les ateliers***

Vous avez obligatoirement fait en 2017-2018 l'atelier « Bibliographie » et peut être un ou plusieurs autres ateliers.

Vous devrez participer aux ateliers prévus dans le nouveau programme :

- pour la 2<sup>ème</sup> année : Gestion des urgences et demandes de soins non programmés en pratique de médecine générale, Infiltrations, Suivi de la femme (gestes courants en gynécologie), Gestes courants en ophtalmologie et ORL au cabinet du médecin généraliste ;

- pour la 3<sup>ème</sup> année : Santé du couple (sexologie), Prévention, Maintien au domicile et soins de support, Communication niveau 2.

Si vous avez déjà fait un ces ateliers, il est d'ores et déjà validé et vous n'avez pas besoin de le refaire (RPIB validant communication niveau 2).

## ***Les séminaires***

Vous avez assisté aux séminaires d'accueil et RSCA, ainsi que « Exercice Professionnel » et « Gestion des pathologies chroniques ».

Vous serez donc dispensés cette année du séminaire « Gestion des pathologies chroniques » réalisé l'année dernière.

Il vous restera à assister au séminaire « Préparation à la thèse » en 2018 – 2019 et aux séminaires « Organisation des soins » et « Installation, remplacement, environnement professionnel » en 2019 – 2020.

## ***La validation***

Pour votre phase socle, les modalités de validation et de rattrapage restent celles initialement prévues.

Pour la phase d'approfondissement, ce sont les nouvelles modalités qui s'appliquent.

## RECAPITULATIF DES FORMATIONS A VALIDER PENDANT LE DES POUR LA PROMOTION 2017-2018

### Stages :

Stage	semestre	Stage	semestre
Urgences	1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>ème</sup>	Praticien niveau 1	1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>ème</sup>
Médecine adulte	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> ou 4 <sup>ème</sup>	Santé Mère-Enfant	3 ou 4 <sup>ème</sup>
Ambulatoire (SASPAS)	5 ou 6 <sup>ème</sup>	Stage libre	5 ou 6 <sup>ème</sup>

### Séminaires obligatoires :

Séminaire	date	Séminaire	date
Rentrée(T1)		RSCA, Traces d'apprentissage(T1)	
Exercice Professionnel (T1)		Pathologies chroniques ( T1)	
		Thèse(T2)	
Organisation des soins(T3)		Installation, remplacement, environnement professionnel(T3)	

### Atelier obligatoires :

Atelier	date	Atelier	date
Recherche Bibliographique (T1)			
Gestes courants en ophtalmologie et ORL au cabinet du médecin généraliste(T1 ou T2)		Infiltrations (T1 ou T2)	
Suivi de la femme (Gestes courants en gynécologie) (T1 ou T2)		Gestion des urgences et demandes de soins non programmés en pratique de médecine générale(T1 ou T2)	
Prévention (T3)		Santé du couple (sexologie)(T3)	
Maintien à domicile (T1) ou Maintien au domicile, soins de support(T3)		Communication niveau 2(T3) Ou RPIB (T1)	

### GEP :

Semestre 1	date	Semestre 2	date	Semestre 3	date
GEAP		GEAP		GEAP	
GEAP		GEAP		GEAP	
GEAP RSCA		GEAP RSCA		GEAP RSCA	

Semestre 4	date	Semestre 5	date	Semestre 6	date
GEAP		GEAP		GEAP	
GEAP		GEAP		GEAP	
GEAP RSCA		GEAP RSCA		GEAP RSCA	